Conseil scientifique du CNRS des 28-29 janvier 2021 (en visio et présentiel) Compte rendu des élus du conseil

(Prise de note informelle susceptible de contenir des erreurs de transcription ou d'interprétation de discussions)

La composition du conseil scientifique

Résumé

- Points d'actualité
- Préparation de la campagne 2021 de concours de recrutements de chercheurs :
 - Autorisations à concourir pour contribution notoire à la recherche en vue d'un recrutement en qualité de directeur de recherche pour la campagne de recrutement 2019 (décision du Conseil)
 - Propositions de nominations au jury d'admission des directeurs de recherche (avis du Conseil)
 - Élargissement des jurys d'admissibilité à des experts (avis du Conseil)
- Présentation des nouvelles commissions interdisciplinaires (Alain Schuhl)
- La mission à l'intégrité scientifique du CNRS : un premier bilan après plus de deux ans d'activité (Rémy Mosseri)
- « Future technologies and sustainable development : new directions for research and innovation in Germany » (J. Orphal)
- Point sur l'atelier « Changement climatique » et réflexion du Conseil scientifique autour de plusieurs sujets.
- Discussion avec la direction du CNRS (Antoine Petit, Alain Schuhl et Christophe Coudroy).
- Approbation du compte rendu des débats de la réunion des 23 et 24 novembre 2020 (vote du Conseil)
- Adoption des recommandations (vote du Conseil)

Prochain Conseil: les 26-27 avril 2020

1- Points d'actualité (par Dorothée Berthomieu)

- <u>Fariba Adelkha</u>: assignée à résidence à Téhéran depuis le 3 octobre, elle a été nommée « Femme scientifique de l'année 2020 » et a reçu le Prix Irène Joliot-Curie de la Femme scientifique de l'année.
- <u>LPR</u>: Promulguée le <u>24 décembre 2020 : Loi N°2020-1674 pour 2021 à 2030</u>

Lancement d'un PIA4 et renforcement de l'ANR qui inclut les crédits du plan de relance pour 2021 et 2022 (https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/strategie-relance-rd-anr) corrigeront l'insuffisance financière de la LPR. Le Plan de relance va contribuer à augmenter considérablement l'enveloppe de ces appels à projets et d'accroître très sensiblement le nombre de projets retenus. Le PIA4 (20 Md€ sur 5 ans) intervient en renfort du plan de relance gouvernemental (100 Md€ sur deux ans).

Ce que dit la loi sur l'ANR : article 21. L'objectif est d'augmenter le préciput ANR de 19 à 40% : pour un meilleur remboursement des frais indirects aux établissements gestionnaires et hébergeurs (25% d'ici 2023), pour le renforcement des crédits alloués aux labos (5% d'ici 2027), pour octroyer des moyens supplémentaires aux établissements et aux sites pour conduire leur politique scientifique 10% d'ici 2027). Néanmoins, la clé de répartition des moyens entre laboratoire et site est en cours.

- Protocole sur les carrière et rémunérations dans l'ESR (s'inscrit dans les accords de Bercy du 2 juin 2008 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique. Les moyens sont inscrits dans la LPR) :

Volet indemnitaire : 644 millions d'euros d'ici 2027 par sept tranches annuelles de 92 millions d'euros (dès 2021). Ces revalorisations toucheront ainsi tous les personnels et interviendront de façon différenciée. L'ensemble des métiers ont vocation à être revalorisés mais le gain sera plus élevé pour les EC/C, dont le niveau de rémunération est aujourd'hui loin des standards internationaux, que pour les personnels ITA, dont la situation actuelle est proportionnellement moins défavorable. Rq : n'augmente pas les salaires mais les primes !

<u>- Budget du CNRS adopté au CA du 18 décembre</u>: autorisation de dépenses de 3 693 M€, en hausse de 3,6 % par rapport au budget initial de 2020. Détails sur le site du CNRS; notez une augmentation du budget des laboratoire (de 10% en moyenne). <u>- Le HCERES et le MESRI annoncent le report d'un an de toutes les campagnes d'évaluation</u>

<u>Cf motion de la CPCN</u> du 12 janvier 2021 (demande de décaler l'évaluation de la vague B pour pouvoir faire des visites sur site et non pas en visio).

- La section 37 (économie et gestion) du CoNRS a renoncé à "toute forme de classement de revues". L'enjeu est de revenir à une évaluation qui se concentre sur "l'apport de connaissance", en accord avec la feuille de route du CNRS pour la science quiverte.
- Brexit : le Royaume-Uni a quitté le programme Erasmus.
- Proposition de loi en cours pour réintégrer 5 CR de la S36 du CNRS dont la nomination a été annulée.
- Dans les laboratoires, l'activité de recherche continue en respectant au mieux les consignes gouvernementales, avec des variabilités énormes en fonction des domaines de recherche et des lieux de travail.
- Des députés déposent le 19 janvier 2021 une proposition de résolution pour accélérer le retour des étudiants sur les campus.
- Les organismes publics dans le monde ont consacré en urgence 5 Md\$ à la R&D liée au Covid-19 en cinq mois (OCDE)
- Point sur les groupes de réflexion du CS :

Publications open access: G. Brasseur, O. Eisenstein, Chantal Abergel (Avis publié au CS d'octobre 2020)

Sciences participatives: P-Y Saillant et al. (en cours)

Transition énergétique : P. Balcou et al. (en cours)

Changement climatique : C. Mathieu Kenyon et R. Herbin (en cours)

- Rappel sur les 3 demandes de la direction du CNRS (Quelles mesures le CNRS doit-il prendre pour que les femmes aient une carrière scientifique équivalente à celle des hommes ? Que faire face aux revues prédatrices ? Dans le cadre du COP du CNRS, nous aimerions que le conseil scientifique propose des sujets interdisciplinaires pour amplifier nos recherches transversales sur les six grands défis sociaux). Réflexion du CS en cours et journée de réflexion dédiée le 28 mai 2021.

2- Préparation de la campagne 2021 de concours de recrutements de chercheurs

- Propositions de nominations au jury d'admission des directeurs de recherche : Avis du Conseil

Présentation: Eric Migevant, responsable du service central des concours.

Le conseil se prononce sur les 22 personnalités scientifiques proposées par les directions d'instituts (11 titulaires et 11 suppléants ; la moitié doit être élue au CoNRS).

Vote: 22 Pour, 3 Abstentions

- Élargissement des jurys d'admissibilité à des experts : Avis du Conseil

Certaines sections (6, 13, 15, 16, 19, 51, 52, 54) demandent des experts pour certains de leurs concours. Ces experts doivent siéger dans une section du CoNRS (Article 7 Modifié par Décret n°2017-852 du 6 mai 2017 - art. 106 (Jury admissibilité CR) et Article 12-1 Modifié par Décret n°2011-1850 du 9 décembre 2011 - art. 2 (DR)

Vote: 22 Pour, 2 Abstentions

- Autorisations à concourir pour contribution notoire à la recherche en vue d'un recrutement en qualité de directeur de recherche pour la campagne de recrutement 2021 : Décision du Conseil

Rappel: concerne les CR CNRS qui n'ont pas les 3 ans d'ancienneté requis dans le grade pour postuler DR2. Le CS a voté une recommandation en 2020, précisant ses critères (https://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/9-10_juillet_2020/Recommandation-sur-les-criteres-sur-l-autorisation-a-concourir-pour-contribution-notoire-a-la-recherche-en-vue-d-un-recrutement-en-qualite-de-directeur-de-recherche.pdf)

3 candidatures cette année, les 3 sont autorisées à concourir par le conseil (3 Votes: 20 pour, 1 contre, 3 Abs ; 10 pour, 3 contre, 11 Abst et 11 pour, 2 contre, 11 abst)

3- Présentation des nouvelles commissions interdisciplinaires (Alain Schuhl)

4 CID (51 à 54) seraient reconduites à l'identique (avec un toilettage) et il est proposé la création d'une nouvelle CID.

CID 51 : Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant ; CID 52 : Environnements sociétés : du savoir à l'action ; CID 53 : Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies ; CID 54 : Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant : développements instrumentaux, expériences et modèles physiques.

Nouvelle CID: Science et données (l'intitulé n'est pas définitif). Cette proposition vient du constat que le poids des sciences des données va croissant dans de nombreuses disciplines, notamment en raison de l'accroissement du volume des données disponibles qu'elles soient issues d'observations, d'analyses ou de simulations. L'objectif est de recruter des chercheurs à la fois pointus dans leur propre discipline mais aussi dans la manipulation de ces gros volumes de données car, dans certains domaines, la science ne peut pas avancer sans ça (e.g. Astronomie, Cosmologie, Physique nucléaire...). Cette CID est soutenue par plusieurs instituts, en particulier l'INSU, l'IN2P3 mais aussi l'INC et INSHS.

Q : quel institut serait pressenti pour piloter cette CID ? Pour ne pas privilégier une discipline par rapport à une autre l'INS2I pourrait jouer ce rôle de pilotage. Ceci ne pourrait être que profitable à tout le CNRS si l'ensemble des communautés jouent le jeu.

R : Ce n'est pas encore défini mais cela pourrait être effectivement l'INS2I pour son expertise. Les autres instituts mettant plutôt les postes.

4- La mission à l'intégrité scientifique du CNRS : un premier bilan après plus de deux ans d'activité (*Rémy Mosseri*, directeur de recherche CNRS et référent intégrité scientifique au CNRS)

<u>Définitions</u>: Ethique, déontologie et intégrité scientifique. L'éthique nous invite à réfléchir aux valeurs qui motivent nos actes et à leurs conséquences; elle fait appel à notre sens moral et à celui de notre responsabilité. La déontologie concerne les devoirs et obligations imposés à une profession. Elle s'appuie sur la législation et des réglementations qui garantissent que la profession est exercée dans le respect de l'éthique. L'intégrité scientifique est un code de « bonne » conduite qui doit gouverner toute pratique de recherche. Elle est une condition indispensable à la crédibilité de la science. Par exemple le prix Nobel pour CRISP: pas de soucis d'intégrité scientifique mais potentiellement questionnements éthiques sérieux.

<u>Les manquements à l'intégrité scientifique affaiblissent la confiance</u> 1) interne aux communautés scientifiques et 2) entre scientifique et le reste de la société. 1) pour que la science progresse, les chercheurs doivent pouvoir considérer que les résultats présentés par d'autres groupes ont été acquis en suivant les « bonnes règles » méthodologiques de la discipline ; 2) pour que les chercheurs puissent intervenir (et être entendus) dans les débats sociétaux à fort contenu scientifique et contribuer, pour ce qui est de leur domaine de compétence, à y porter des informations fiables s'appuyant sur des approches rationnelles.

<u>La mission à l'Intégrité scientifique (MIS) du CNRS</u>: poste de référent intégrité scientifique (RIS) créé en 2018 ; MIS en 2020. <u>Signalement vs Saisine</u>:

Signalement: le fait qu'une personne prenne contact avec le Référent Intégrité Scientifique pour signaler un manquement à l'intégrité scientifique, ou simplement le questionner. Aucun signalement anonyme n'est accepté. Par contre, sur demande, l'identité du porteur du signalement peut être tenue confidentielle (2 demandes de confidentialité à ce jour)

Saisine: elle intervient après une analyse de recevabilité, opérée par le RIS, sur critères établis. En cas de doute, le RIS questionne la présidence.

<u>Premier bilan du traitement des écarts a l'intégrité :</u> au 4 décembre 2020, 90 signalements reçus (40% Bio, 25% SHS, 35% Autres) et 54 saisines traitées (dont 16 via médiation/conciliation) par la MIS (50% Bio, 19% SHS, 31% Autres). Pour l'instant seul l'INSMI n'est pas concerné. Actuellement 30 saisines sont en cours (chaque saisine prend de plusieurs mois à une année de traitement) ; 15 ont été finalisées (avec envoi d'un rapport au PDG). En règle générale, les personnes impliquées reçoivent ensuite un courrier du PDG.

<u>Qu'est-ce qu'une conduite inappropriée</u>? 3 types de fraudes (FFP): **Fabrication** (invention de toutes pièces des données d'une recherche); **Falsification** (manipulation (modification, omission) intentionnelle de données ou de résultats) et **Plagiat** (utilisation, voire appropriation, des travaux ou des idées d'un autre à son insu et sans le créditer correctement).

En plus il existe toute une « zone grise » de pratiques discutables en recherche [e.g. embellissement des résultats et des interprétations; signature d'une publication sans justification réelle; auto-plagiat (toléré dans certaines circonstances); pas de références ou références erronées; dissimulation des conflits d'intérêt; mauvaise utilisation ou détournement des financements de la recherche; non-respect de la propriété intellectuelle (projet, exposé, dossier candidature...); partialité; appropriation de terrain (archéologie, ethnologie, sciences sociales)...]

Premier Bilan du traitement des écarts a l'intégrité ; typologie des écarts à l'intégrité scientifique :

Typologie: 22% de fraudes et manipulation de résultats; 35% de plagiats potentiels; 31% de désaccords divers autour de publications; 12% zone grise. **Les acteurs**: 52% de querelles sont internes à des collaborations (intra- ou inter- équipes).

Recommandation: préciser au mieux, en amont, les droits et devoirs des participants ; acter, en termes clairs les fins de collaboration.

Pourquoi y-a-t-il plus de signalements en sciences de la vie ?

On ne sait pas pourquoi. Spécificités de la discipline elle-même ? (Nature du champ de recherche ? Sensibilité de cette communauté aux questions d'intégrité scientifique ? Existence de sites du type PubPeer ?). Ou lié à l'évolution des conditions d'exercice de l'activité

de recherche ? (Poids des indicateurs bibliométriques, Financements sur projet, Stratification en équipes concurrentes, Mise en exergue de l'excellence et de l'esprit de compétition). Mais dans ce cas en quoi les sciences de la vie y seraient-elles plus sensibles?

<u>Actions de communication et de formation :</u>

43 présentations du dispositif, en interne ou en externe (et actions de formation / sensibilisation) ; 10 interviews ; Site CNRS ; Formation permanente (réflexions en cours) ; Communiqué (avec le Comets en avril 2020 : « Recherche en temps de crise sanitaire : débats éthiques et respect de l'intégrité scientifique »).

<u>Interaction internes au CNRS</u>: avec la présidence (mensuel), les instituts (informés des cas), échanges ponctuels avec DAJ, DRH, DR, DU, DIRCOM, Référent déontologue, Médiatrice, CONRS, DIST, DPD, CSSI.

<u>Interactions externes</u>: en France (OFIS: Office Français de l'Intégrité Scientifique; RESINT: Réseau français de Référents à l'Intégrité Scientifique; Les RIS). A l'international (ENRIO: European Network of Research Integrity Officers; WCRI: World Congress on Research Integrity; Les éditeurs)

<u>Modalités à revoir</u>: Articulation Signalement/Saisine (le texte actuel n'est pas adapté); Critère de recevabilité(quid des personnels CNRS qui ne l'étaient pas au moment des faits); Délai de prescription à ajouter?

<u>Perspectives/questions</u>: Outils numériques (faut-il des actions spécifiques CNRS?); cahier de laboratoire numérique; Volet intégrité scientifique dans les contractualisations; compléter la MIS avec un nouveau chargé de mission; l'intégrité scientifique comme sujet de recherche?

5- Future technologies and sustainable development: New directions for research and innovation in Germany (J. Orphal)

Johannes Orphal, membre étranger du CS, est professeur et directeur de l'Institut de Météorologie et de Recherche sur le Climat (IMK, Karlsruhe institute of technology). Il présente un historique de l'Université Humboldt (Berlin) puis la recherche et l'innovation en Allemagne, avec un focus sur le KIT.

- L'Université Humboldt, au centre de Berlin, a été fondée en 1809 et est devenue Humboldt en 1945. Depuis 2012 elle est l'une des 11 Universités d'excellence d'Allemagne (et compte 29 prix Nobels).
- En 2020, 310 milliards d'euros ont été dédiés à la recherche dont l'essentiel en provenance de l'industrie (la part de l'Etat n'est que de 29 milliards d'euros). Depuis plusieurs années, il existe une stabilité dans l'investissement dans la recherche publique en Allemagne, avec toutefois un déséquilibre entre les Länder (plus de la moitié consommée en Bavière).
- <u>Le KIT-Karlsruhe</u>: Institut für Technologie de Karlsruhe (où J. Orphal travaille depuis 12 ans). 1ère école polytechnique fondée en 1825 (suivant l'exemple de l'école polytechnique de Paris), elle devient Hochschule en 1865 puis Technische Hochschule en 1885. En 1956, c'est le premier centre pour la recherche sur le nucléaire. Elle devient université en 1967, puis la fusion de l'université et du centre de recherche forme le KIT en 2009. C'est le 1^{er} et unique centre de « recherche universitaire » d'Allemagne et l'un des 3 premières Universités d'excellence d'Allemagne.

Le KIT = 10000 employés (dont 380 profs et 5200 personnels scientifiques), 25000 étudiants. 951 M€ de budget (1/3 Berlin, 1/3 Länder et 1/3 industrie). Ses missions sont: de créer et partager le savoir pour la société et l'environnement (mission affichée en 1^{er}, ce qui lui donne un sens très fort); de la recherche fondamentale vers les applications; les champs de recherches importants identifiés: énergie, mobilité et information et à la fin on trouve le bénéfice pour la société, la prospérité économique et la préservation de la vie. Le KIT est partagé en 5 divisions dont la division 4 « Environnement » que J. Orphal dirige et qui comprends 23 instituts avec 1300 personnels (dont 100 professeurs) et 3500 étudiants, 2 Facultés et 1 programme Helmholtz (« Changing earth » 2021-27).

- Q: Quelle est la répartition F/H ?
- R: A peu près 1/3 de femmes ce qui n'est pas mal pour une Université technique (objectif 40% en 2025 mais difficile à atteindre car très sollicitées par la concurrence).
- Q : Il y a beaucoup plus d'écoute du politique vis à vis du scientifique ; ce n'est pas si facile à implémenter en France, pas facile d'accéder au politique. Est-ce une question d'éducation (à la science à l'école notamment), ou autre chose ?
- R: Pas de réponse simple; c'est peut-être historique? En Allemagne, le lien entre la Science et le politique et l'économique n'a jamais été coupé alors qu'en France oui. Il faudrait voir dans l'Histoire quand a eu lieu cette rupture. En Allemagne, l'utilité de la Science pour la Société est une évidence alors qu'en France ce n'est pas le cas. Enfin, en France on a peut-être plus d'heures de maths et physique qu'en Allemagne à l'école donc ce n'est probablement une question d'éducation.
- Q : Il s'agit quand même d'une école d'ingénieurs et en même temps elle est tournée vers les sciences de l'Environnement ; est-ce que vous restez pris au sérieux par les autres ingénieurs ?
- R: Au départ il y avait du scepticisme sur l'intérêt de se tourner vers l'environnement mais après discussions ça a été compris par certains. Mais c'est vrai que c'est difficile avec des filières très tournées vers les techniques, comme l'automobile par exemple.
- Q : Quels problèmes perdurent encore dans votre université ?
 - R: Lors des fusions pour créer des structures plus grandes, on a 2 administrations au départ puis à la fin on en a 3 (une au-dessus des 2 initiales). Ça donne à penser aux risques dans la grande phase de labellisation en France par les "Ex" (Idex, labex...)

6- Point sur l'atelier « Changement climatique » et réflexion du Conseil scientifique autour de plusieurs sujets.

<u>1- Point sur l'atelier « Changement climatique» : présentation par Claire Mathieu et Raphaèle Herbin, directrices de recherche au CNRS et membres du Conseil scientifique.</u>

Elles rappellent que la motivation est venue à la suite de la conférence de V. Masson Delmotte en 2019 au CS. Elles rappellent le lien avec le groupe qui travaille sur "transition énergétique" et font le point sur les « lieux » où se font/figurent des recherches sur le climat : COP 2019-23 (Changement climatique apparaît dans 6 grands défis), nouvelle cellule « changement climatique » du CNRS, la MITI (quelques AAP ont été lancés sur le climat + des AAP connexes comme captation CO2 et Initiatives Transverses comme Polaire et Océan même si pour le moment pas ou peu de liens entre ces initiatives transverses et climat). Elles ont sollicité mi-janvier 2021 les membres du CS pour recenser les thèmes pluridisciplinaires qui existent déjà ou non, et qui seraient à encourager sur le thème du dérèglement climatique, sur les mots clés pertinents dans les instituts du CNRS sur ce thème (par exemple à l'INSMI: Modélisation, méthodes numériques, calcul scientifique ; à l'INS2I: Simulations, Bases de données massives, Visualisation) ainsi que sur des actions qui existent peut être déjà au sein des instituts du CNRS. Une étude bibliographique de l'INIST montre la répartition des articles « climat » /institut : le 1er qui ressort est l'INSU puis INEE, l'INSHS...mais en fait un peu dans tous les instituts. (Par labo c'est évidemment le LSCE qui ressort en 1^{er}).

CM et RH détaillent ensuite pour chaque institut ce qu'elles ont identifié comme lié à cette thématique :

INSMI : institut Maths Planète Terre -> GIS en création ; manque une communauté bien identifiée « climat » en math.

INC: beaucoup de thèmes pluridisciplinaires comme développement durable ou chimie verte (e.g. chimie biosourcée, valorisation des ressources naturelles, durabilité et cycles de vie...et aussi l'énergie (batterie, stockage, énergies décarbonées).

INEE et INSU: ce thème est central à ces 2 instituts. Pour l'INSU certains défis ont été identifiés suite à la prospective transverse de nov. 2020 (interaction entre crises environnementales et écosystèmes, étude des milieux polaire et zone intertropicale, compréhension des grandes crises).

INSB: Devenir du plastique dans les océans (GDR polymères et Océans; Tara Océan): lié directement ? Mobiliser les communautés pour soutenir le développement d'approches multi-échelles et transdisciplinaires.

INS2I : Pistes pour des projets interdisciplinaires, en particulier en lien avec les sciences des données, la sobriété énergétiques dans le numérique.

Des actions possibles du CS :

- inviter quelqu'un de la MITI pour exposer ce qu'ils font
- interroger les instituts sur leur vision de la question interdisciplinaire
- recommandations sur le fonctionnement (efficacité des AAP de la MITI sur le sujet du dérèglement climatique ?)
- suggestions sur les sujets scientifiques pour les AAP ?
- réflexion sur les pratiques en recherche dans le quotidien (post Covid)

Remarque générale: il manque une réelle coordination sur cette question qui concerne TOUTES les sciences!

<u>2- Discussion sur un avis sur les sciences participatives (groupe de travail animé par PY Saillant) :</u>

Le groupe de travail a participé aux assises du tiers secteur de la recherche le 30 novembre. Ils présentent au CS leurs ressentis suite aux discussions et proposent un texte discuté entre les membres du CS. Ce texte sera retravaillé pour être voté lors d'un prochain conseil.

7- Discussion avec la direction du CNRS (Antoine Petit, Alain Schuhl et Christophe Coudroy).

4 questions ont été soumises à la direction en amont du CS :

- Discussion pour un meilleur équilibre entre laboratoires et CNRS :

R: Chaque année le DU a un budget attribué par le CNRS via son institut et en principe chaque établissement donne un budget « libre de contraintes » au labo. 240 M€ sont distribués par les instituts (dont 2/3 distribués en début d'année) + 80 M€ via des projets (ex CPER) + aussi argent de l'Europe, des ANR, collectivités locales, contrats industriels etc...: les laboratoires en prélèvent une partie. Pour les moyens humains, le DU peut présenter des candidats aux concours CNRS et EC. Les délégations régionales (DR) CNRS sont des acteurs importants également (elles contrôlent et aident à la bonne application des règles de dépenses de l'argent public).

Q : le rôle scientifique d'un directeur de laboratoire est moindre en France par rapport à certains pays (comme l'Allemagne). La capacité du directeur est assez limitée par les contraintes de la structure qui l'environne. Dans les projets européens, les français se plaignent qu'ils n'ont pas les réponses des directions régionales. Pourquoi ces gestionnaires ne sont-ils pas dans les laboratoires au plus près ?

R: Plus de la moitié des fonctions support se trouve dans les laboratoires et les DR sont là dans une optique de mutualisation par rapport aux laboratoires. Pour les petits labos, il n'y aurait pas de travail à temps plein pour 1 personne. Ceci permet aussi de placer à proximité plusieurs personnes "métier".

Rôle des DU: on attend d'un « bon » DU qu'il soit capable de créer une bonne dynamique scientifique et de chercher de bons candidats. Un DU a une capacité à insuffler un nouveau projet, etc. Il y a un vrai sujet quant à la procédure de nomination des DU. Également une volonté d'augmenter le nombre de femmes DU (~ 16% actuellement). Le principe de demander « qui est candidat » pousse à avoir moins de femmes (qui se mettent en retrait). Un « search committee » permettrait de faire mieux émerger les candidatures féminines. Il existe aussi des formations pour les nouveaux DU, dont le taux de satisfaction est très élevé, et qui laisse une place importante aux témoignages d'anciens DU. Il faut également savoir accompagner les DU.

- Pour une évaluation efficace des chercheurs et des laboratoires :

Cette question d'un membre étranger du CS vient du constat qu'on ne sait pas trop à quoi servent les évaluations, fréquentes de surcroît (laboratoires et C). Pour les évaluations de chercheurs il pourrait être plus intéressant de faire des entretiens entre les C et le supérieur hiérarchique direct. L'évaluation devrait servir à faire évoluer les choses (de manière constructive).

R: C'est un débat passionnant. En France on a une culture de l'évaluation qui n'est pas bonne. On ne sait pas pourquoi ni à quoi ça sert. Ainsi le CNRS va être évalué en oct. 2022. Évaluer le CNRS en général ça veut dire quoi ? Cela n'a pas de sens vue la taille du CNRS. On devrait plutôt avoir un dialogue avec nos tutelles sur la stratégie internationale, sur l'organisation nationale, etc... Du coup, on ne sait pas trop pourquoi on est évalué. En outre, le CNRS est déjà évalué par la Cours des Comptes, l'IGESR, etc. Il faudrait qu'on sache pourquoi on évalue. Et c'est la même chose pour les laboratoires.

En ce qui concerne l'évaluation des C, des entretiens se développent (dans et par certains instituts), à certaines étapes de leur carrière, souvent au bout d'un an ou 2, parfois au bout de 5-7 ans. Le but n'est pas de déboucher sur une sanction mais d'avoir une discussion constructive sur la carrière. Ceci est vu très positivement. Actuellement les évaluations sont faites par le CoNRS par des gens compétents mais on ne sait pas trop pour quoi... Elles se réduisent à des avis favorable, réservé, ou d'alerte, mais ça ne va généralement pas plus loin, et elles manquent de commentaires. Si on émet un "avis réservé" c'est pour se dégager de toute responsabilité alors que si ça ne va pas, il faudrait prendre ses responsabilités et le dire clairement

Q : de tels entretiens avaient été mis en place entre des instituts et des chercheurs dans le passé et ont été supprimés. C'est regrettable car ils étaient appréciés et utiles. En revanche, le rôle du CoNRS est majeur et ne doit pas être substitué à un entretien par le DU qui peut être la source de dévoiement comme c'est le cas déjà pour les IT.

Q : Un entretien annuel avec son DU, un temps de dialogue, est généralement assez bien apprécié par les C eux-mêmes. Il y a quand même déjà un suivi très lourd des C via le CoNRS (rapport à mi-contrat + rapport à 5 ans + CRAC/RIBAC annuels) alors que des entretiens avec des responsables directs seraient moins lourds et plus profitables.

Q : Pour les évaluations des C, ce qu'il faut identifier c'est plutôt de voir ce que les C souhaiteraient pour avancer, ce qu'ils pourraient faire de mieux et comment les aider ?

Q : attention quand même à l'exemple des EPIC où les C sont évalués par leur DU mais cela crée une ambiance ambiguë et des situations peu objectives parfois alors que le travail fait dans les sections du CoNRS est plus objectif du fait de l'éloignement avec les C évalués.

Q : il serait bien de mettre des entretiens avec un comité extérieur, pour donner un avis, des conseils, vraiment constructifs. Rq : Depuis l'année dernière le CNRS a mis en place une grille d'auto-évaluation pour les promos DR.

- Qu'en est-il de l'expertise au CNRS et est-ce que les membres du CS pourraient avoir un état des lieux ?

Le CNRS a battu tous ses records de lecture de tous ses documents quels que soient les supports, sur le Covid (ex : un article sur les origines du Covid a dépassé les 800 000 vues). En revanche, et c'est une différence avec l'Allemagne, il manque cette notion d'expertise collective. On voit dans les médias de nombreux scientifiques (ou pseudo-scientifiques) qui parlent en leur nom propre mais pas d'expertise collective. On pourrait aussi imaginer que le CNRS envoie des "notes blanches" à tel ministère ou tel cabinet sans nécessairement le rendre public ; ce sont des choses auxquelles on réfléchit.

<u>- Quelle est la place du CNRS dans le « plan quantique » annoncé le 21 janvier dernier par le Président de la République au C2N à l'Université Paris -Saclay ?</u>

Contexte : ds le cadre de la LPR, du PIA4 et du plan de relance a été décidé de créer de nouveaux objets : les PEPR (Programmes et équipements prioritaires de recherche). Il existe 2 catégories : les PEPR exploratoires (pas encore lancés) et les PEPR qui s'inscrivent dans des stratégies d'accélération.

Pour les PEPR stratégies d'accélération (décidés au niveau du 1^{er} ministre), 3 sont lancés (hydrogène, quantique et cybersecurité) et un autre très prochainement (éducation et numérique). Il y en aura 7 en tout. Leur objectif est de permettre à une filière industrielle de se développer. Ils sont confiés à des opérateurs de recherche nationaux ou éventuellement à des grandes universités (ex : H₂ au CEA et CNRS, quantique et cybersécurité au CEA, CNRS et INRIA).

<u>Les PEPR exploratoires</u> visent la recherche amont sur des sujets importants de demain. Il devrait y avoir un appel à proposition de PEPR qui seront portés par des établissements (CNRS, Univ...). Il y aura une vingtaine de PEPR avec 50 M€/PEPR environ, la moitié ou les 2/3 sur des sujets prioritaires définis par l'état, et le reste sur des sujets libres.

- Q: Quelles seront les grandes universités qui pourront porter ce PEPR ?
 R: les PEPR sont confié à des établissements à personnalité morale (université, école ou organisme de recherche), pas à des
- UMR.

 Q: Qui suggérera les PEPR exploratoires ? Est-ce que le CS peut faire des propositions ?
 - R: oui mais 12 sont déjà définis à l'avance...même si le CNRS a vocation de piloter des PEPR, il n'a pas vocation à les piloter tous. On nous fait (encore) travailler dans des calendriers très serrés (date limite le 20 mai alors que l'appel n'a pas encore été publié). Les 7 autres PEPR (stratégie d'accélération) devraient être connus d'ici qq jours. Le CS peut proposer (comme les Instituts) des sujets de PEPR (en proposer 3 ou 4, pas plus car en tout il y en aura une vingtaine). Les autres étant

9- Approbation du compte rendu des débats de la réunion des 23 et 24 novembre 2020 (vote du Conseil)

Vote: 20 POUR, 2 Abstentions

proposés par l'état.

10- Adoption des recommandations (Vote du Conseil)

Recommandation sur la situation des étudiants des universités

Face à l'épidémie du Covid-19, le Conseil scientifique du CNRS exprime sa vive inquiétude devant la situation dramatique de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Notamment, la souffrance des étudiants des universités et, au-delà, des personnels de l'ESR laissera des traces durables dans la société française. La lutte contre l'épidémie impose de réduire ses contacts. Une telle réduction a un fort coût psychologique, économique, pédagogique, et social, qui doit être répartie équitablement dans la société. Actuellement, les étudiants supportent le coût de cette réduction de manière disproportionnée. Aux difficultés économiques de nombre d'entre eux s'ajoutent les difficultés pédagogiques et psychologiques liées à l'enseignement à distance et à l'isolement. Des moyens financiers et matériels suffisants doivent être dégagés pour aider les étudiants et, dans la mesure où la situation sanitaire le permet, leur permettre de reprendre un retour en présentiel dans de bonnes conditions sanitaires pour tous.

Adoptée à l'unanimité (moins 2 abstentions) le 29 janvier 2021